

DGO178- ROUTES ET BATIMENTS

Départements des Infrastructures subsidiées

Direction des Infrastructures sportives

INFRASPORTS

Votre contact : Anne DUPLAT Directrice ff, ☎ 081/77.33.56, E-mail infrasports.dgo1@spw.wallonie.be

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBSIDES
EN MATIERE DE GRANDES INFRASTRUCTURES SPORTIVES COMMUNALES

Construction, rénovation, extension

BASE LEGALE :

Toute demande de subsides s'inscrit dans le cadre du décret du 25 février 1999 modifié le 11 avril 2014 et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 juin 1999 modifié le 09 juillet 2015.

Ceux-ci fixent les dispositions légales et réglementaires qui régissent la procédure applicable aux demandes de subventions relatives à des investissements en matière d'infrastructures sportives.

Ces dispositions sont explicitées dans la Circulaire 2011/1 du 01/04/20011

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DEMANDEUR

Administration communale de :

Adresse :

Personne de contact :

N° de tél et/ou GSM :

Email :

Objet de la demande :

.....

Adresse du site sportif :

Dénomination de l'infrastructure et n° de téléphone :

.....

Propriétaire du site sportif :

Gestionnaire du site sportif :

CONSEILS

***Infrasports** se tient à la disposition des demandeurs qu'il souhaite conseiller et accompagner dans leurs démarches dès le stade de l'élaboration de l'avant-projet d'investissement, en vue de les orienter vers des projets de qualité, adaptés à leurs besoins.*

Vos dossiers doivent être introduits à l'adresse suivante, **en un seul exemplaire** :

Service public de Wallonie – DGO1 ROUTES ET BATIMENTS
Infrasports
Boulevard du Nord, 8 – 5000 NAMUR
Téléphone : 081/77.20.00 – Fax : 081/77.38.88
E-mail : infrasports.dgo1@spw.wallonie.be
Adresse internet : <http://pouvoirslocaux.wallonie.be>

Le dossier d'investissement

COMPOSITION DU DOSSIER - DOCUMENTS A ANNEXER A VOTRE DEMANDE DE SUBSIDES

(en un seul exemplaire)

1. **Une note de motivation** reprenant de manière détaillée : les catégories d'utilisateurs, actuels et potentiels, de l'infrastructure ; la description des installations existantes, les objectifs poursuivis, ainsi qu'un plan financier de fonctionnement de l'infrastructure projetée incluant les recettes escomptées et le détail des postes de fonctionnement (personnel, énergie, entretien, ...).
2. Une description des travaux envisagés.
3. Une **première estimation** des travaux ou des fournitures : € (hors TVA).
4. Un compte-rendu de la réunion de consultation tenue avec les services de l'urbanisme.
5. **Le demandeur est propriétaire / locataire du bien concerné (biffer la mention inutile)**
Le cas échéant, il s'agit de fournir un document établissant le droit de jouissance sur le bien pour une période minimale et ininterrompue de 20 ans, à dater de l'introduction de la demande de subvention.
6. L'extrait de la délibération du maître d'ouvrage contenant la décision de principe.
7. Un plan de la Commune avec l'indication de l'endroit de l'infrastructure.
8. Une esquisse d'avant-projet.
9. Une attestation bancaire mentionnant le n° de compte IBAN

Le formulaire relatif au cadastre des infrastructures sportives, dûment complété en ce qui concerne les renseignements propres à l'infrastructure concernée dans le dossier (pour les Provinces)

Une copie du formulaire cadastre **actualisée** et extraite de la base de données « Cadasport » (pour les Communes, RCA, Intercommunales).
10. L'infrastructure est équipée d'un DEA oui non (Biffer la mention inutile)

Il est à noter que les travaux réalisés avant l'accord ministériel ne peuvent être admis au bénéfice de la subvention.

Date et signature de la personne compétente pouvant engager le demandeur,

.....